



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MARS 2021

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Claire DORBEC, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Philippe GROSSIORD, Carole FAYOLLE, Nathalie GARNIER, Marion AMBIS, Marion TISSOT, Romain BOICHON, Noël FAURE, Jean-Marc PALAIS, Marion BERARD, Marie-Caroline GARCIN

Absents excusés : Bastien DOMINIQUE, Patrick GINET, Frédéric AUBERGER

Absent : Véronique GOYON

Pouvoirs : Patrick GINET donne pouvoir à David VINCENT, Frédéric AUBERGER donne pouvoir à Marion AMBIS

Secrétaire de séance : Catherine PAILLAT

Heures de début de séance : 19h00

1. Désignation du secrétaire de séance

Catherine PAILLAT est désignée secrétaire de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 11 février 2021 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 11 février 2021.

Marie-Caroline GARCIN fait plusieurs remarques :

- Elle relève un problème de retranscription fidèle de ses propos
- Elle précise qu'elle aurait souhaité plus de chiffres lors de la retranscription des propos de Carole Fayolle
- Elle se félicite de la signature des comptes-rendus du conseil municipal
- Elle précise qu'elle ne veut pas d'exposition médiatique. Elle parle de communication de l'anonymat.

Catherine PAILLAT demande si les autres membres du conseil municipal sont d'accord avec ces observations. Jean-Marc PALAIS relève qu'il est compliqué d'une séance à l'autre de se rappeler du mot à mot.

Le compte-rendu de la séance du 14 janvier est approuvé comme suit :

Vote à main levée : pour 19 voix / abstention 1 voix / contre 1 voix.

Signature du compte-rendu : pour 20 voix / abstention 1 voix / contre 0 voix.

3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

Aucune décision au titre de l'article L 2122-22 du CGCT n'a été prise pendant cette période.

4. Délibérations

Monsieur le Maire présente le résultat de l'exercice budgétaire 2020 ainsi que le budget primitif 2021.

Il retrace les faits marquants en dépenses et recettes de l'exercice 2020, en section de fonctionnement :

- Incidences du Covid19 : fermeture de la cantine scolaire et donc baisse des recettes et des dépenses d'approvisionnements en denrées, prestation de service Sodexo pour les repas de la cantine pendant 15 jours, achat de masques,
- Régularisation facture de gaz pour la salle de sport
- Charges de personnel assez stables depuis plusieurs années

- Revalorisation réglementaire des indemnités d'élus en 2020, et subvention de fonctionnement à l'école privée pour la scolarisation des 3-6 ans,
- Ecritures d'ordre en charges et recettes exceptionnelles correspondant notamment à la vente du tènement du local commercial et la cession d'un véhicule communal,
- La principale ressource de fonctionnement, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) baisse régulièrement.
- Parmi les recettes de gestion courante, les loyers de la Maison de Santé. Ils ont été en partie non perçus pour la période de fermeture administrative du premier confinement pour les professionnels ayant subi cette fermeture administrative.
- Enfin, la source principale des recettes de fonctionnement sont les impôts locaux. Monsieur le Maire fait un focus sur ce point remanié par la réforme de la taxe d'habitation. Au 1^{er} janvier 2021, la commune n'encaisse plus la taxe d'habitation. Elle est compensée en cela par la part départementale sur les impôts fonciers bâtis. Afin de compenser au centimes d'euros près la ressource fiscale à la commune, l'Etat calcule un coefficient correcteur qui, appliqué au produit de taxe foncière bâtie après transfert, permet de percevoir le produit exactement identique à celui avant réforme constitué de la taxe d'habitation additionné à la taxe foncière bâtie.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière bâtie, qui s'élève depuis 2009 à 19,24 %. En effet, la base évolue cette année de 1.002 % (c'est un taux national). Faire évoluer le taux de 1% ou 2% pèserait sur les ménages, alors que le coût de la vie n'a pas évolué cette année.

La commune de Thurins peut se satisfaire des ressources fiscales qu'elle a aujourd'hui avec ce taux de foncier bâti, d'autant que les nouvelles constructions permettent une évolution avantageuse de la base.

Il convient néanmoins de noter que le taux du foncier bâti pour la commune de Thurins à partir de 2021 sera constitué du taux communal historique de 19,24 % additionné du taux départemental de 11,03 %, soit un total de 30,27 %.

Au final, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 485 677,93 € en 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'encadrer les dépenses de fonctionnement afin d'éviter l'effet ciseau avec la baisse des dotations étatiques, et ainsi conserver une bonne capacité d'autofinancement.

Marion BERARD arrive à 19h45.

Pour la section d'investissement, Monsieur le Maire rappelle qu'il reste deux emprunts à rembourser. Le ratio de Klopfer permet d'évaluer l'endettement de la collectivité en années nécessaires pour épurer la dette. Un faible ratio témoigne de la bonne gestion de la dette, ce qui est le cas de Thurins dont le ratio oscillerait entre 4 et 5 années compte tenu des investissements programmés (prévision en 2023).

Les principaux points en dépenses et en recettes d'investissement pour l'année 2021 sont les suivants :

- L'étude de programmation urbaine, la modification et la révision du PLU sont inscrites en dépenses d'investissement hors programmes. Marion AMBIS se demande si le montant inscrit pour la révision du PLU est suffisant. Compte tenu du lissage de l'étude sur plusieurs années, cela semble suffisant pour 2021. Si besoin est, des fonds peuvent être débloqués à partir d'autres lignes budgétaires.
- Un logiciel de gestion pour la cantine sera acheté.
- Différentes acquisitions de terrains sont prévues et notamment la concrétisation de l'achat des murs de la boulangerie. Cette acquisition est suspendue à la signature d'un règlement intérieur pour la cour intérieure. Le notaire doit faire parvenir un règlement de cette cour. Il est rappelé que cette opération permettra de pérenniser la présence de la boulangerie sur la commune.
- Budgétisation des petits travaux du Syder.
- Achat d'un nouveau radar pédagogique, dont le policier municipal fera le suivi.

- Concernant les opérations, l'ensemble des coûts du pôle jeunesse est inscrit au budget. Une ligne « divers » est prévue pour les aménagements intérieurs. Le bâtiment devrait être livré en septembre 2021.
- Le barrage nécessite des études réglementaires spécifiques et le changement des manomètres. Une entreprise teste actuellement ses robots subaquatiques. La commune bénéficiera gratuitement du résultat de ces tests (cartographie du sol, rapport sur le mur immergé...).
- Pour les recettes d'investissement, le budget communal n'étant pas assujéti à la TVA, la commune perçoit le FCTVA à hauteur de 15% des investissements payés. C'est un retour de la TVA en N+1. L'opération d'achat du local commercial est assujéti à TVA et il n'y aura donc pas de retour du FCTVA dessus.
- La taxe d'aménagement est une source importante de revenus. Elle est perçue pour toutes nouvelles constructions dès l'accord du permis et 24 mois plus tard. Elle est prévue en augmentation en 2021 eu égard aux nouvelles constructions importantes.
- Enfin, les subventions prévues en 2021 s'élèvent à plus de 500 000 €, correspondant aux subventions antérieurement obtenues pour le pôle jeunesse et non encore versées puisqu'elles le seront lorsque toutes les factures seront payées.

En lien avec une formation sur le budget, Marion AMBIS demande s'il serait opportun d'inscrire des travaux en régie pour les travaux réalisés par nos agents communaux. Monsieur le Maire précise que c'est une écriture comptable qui permet d'augmenter en théorie la CAF, et notamment en valorisation du patrimoine sur les documents d'actifs, mais qui en pratique n'a aucune plus-value puisqu'elle induit une comptabilité de régie, très lourde, et n'apporte aucun gain réel.

Monsieur le Maire propose de faire voter les différents éléments liés à cette présentation du résultat 2020 et du budget 2021.

En premier lieu, le compte de gestion établi par la trésorerie est voté. Les résultats 2020 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :	Euros
Dépenses de l'exercice	2 028 820.90 €
Recettes de l'exercice	2 514 498.83 €
Résultat de l'exercice	485 677.93 €
Excédent disponible des ex. précédent (002 BP 2019)	0,00 Recette de fonctionnement BP 20

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 485 677.93 €
-----------------------------------	-----------------------

INVESTISSEMENT :	Euros
Dépenses de l'exercice	1 047 256.05 €
Recettes de l'exercice	1 112 382.47 €
Résultat budgétaire de l'exercice	+ 65 126,42 €
Excédent reporté C/001 Recettes d'investissement BP 2020+	1 579 606,42 €

RESULTAT COMPT. D'INVESTISSEMENT (001 BP 2021)	+ 1 644 732,84 €	Recettes d'investissement
---	-------------------------	----------------------------------

Restes à réaliser Dépenses	738 800.00 €
Restes à réaliser Recettes	510 000.00 €
Déficit des R.A.R.	228 800.00 €

RES. EXTRA-COMPTABLE D'INV	+ 1 415 932,84 €
-----------------------------------	-------------------------

RESULTAT GLOBAL COMPTABLE AU 31/12/2020 : **+ 2 130 410,77 €**
est égal au résultat de fonctionnement + le résultat comptable de l'investissement soit

485 677.93 € + 1 644 732,84 €

Ce résultat ne tient pas compte des Restes à réaliser.

Le compte de gestion 2020 (délibération n°2021-015) est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède ensuite sa place à la doyenne d'âge du conseil municipal, Madame Suzanne CHANTRE, pour le vote du compte administratif qui retrace les écritures comptables de l'année écoulée, au niveau communal. Le compte administratif 2020 est en identité de valeurs avec le compte de gestion 2020.

Le compte administratif 2020 (délibération n°2021-016) est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance, et remercie la commission finances pour ce travail important sur les finances communales. Il remercie également Marie TISSOT, pour son implication et son travail quotidien au service finances.

Délibération n°2021-017 : Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2020 comme suit :

- Affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2020 d'un montant de 485 677.93 €, à l'investissement du budget primitif 2021 au compte 1068
- Inscrire en totalité l'excédent d'investissement 2020, d'un montant de 1 644 732.84 € au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté »

Marion AMBIS expose qu'au cours de la formation qu'elle a suivie, le formateur a fait part d'une astuce comptable visant à gonfler la CAF par l'inscription d'une partie du résultat de fonctionnement en fonctionnement. Monsieur le Maire explique que cette astuce n'est pas utile à Thurins, qui présente une bonne santé financière et de bons ratios d'endettement. En effet, certaines communes peuvent être amenées à cette astuce comptable pour gonfler la CAF et présenter un bon bilan aux banques en vue d'emprunter. Mais compte tenu de son faible endettement et de sa bonne santé financière, la commune de Thurins n'a pas besoin d'embellir sa CAF.

Marie-Caroline GARCIN traduit ceci comme une volonté de ne pas investir.

En accord avec les explications de Monsieur le Maire, Jean-Marc PALAIS dit que cette astuce comptable n'est effectivement pas nécessaire pour Thurins.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY explique que la façon dont les comptes sont écrits et présentés est transparente et fidèle à la réalité. Monsieur le Maire précise que la comptabilité de Thurins se veut une comptabilité de ménage, de trésorerie, lisible, simple, compréhensible et saine.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-018 : Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire fait voter les taux des taxes locales, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti, pour l'année 2021 :

- Foncier bâti 19.24 % auquel s'ajoute le taux départemental de 11,03 %, soit 30,27 %
- Foncier non bâti 62,04 %

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-019 : Approbation du budget primitif 2021

Monsieur le maire a présenté au conseil municipal le budget primitif 2021. Il propose donc d'établir le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à la somme de 2 232 755.54 Euros,
- en section d'investissement à la somme de 3 163 461.94 Euros.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-020 : Contribution communale au SYDER 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la contribution financière due par la commune au SYDER, pour l'exercice 2021. Cette contribution s'élève à :

- 16 508.32 € (charges prévisionnelles 2021 17 050 € + régularisation sur la consommation électrique 2020 + 368.32 et régularisation de la maintenance de l'année 2020 - 910 €),
- 5 360.96 € au titre de la participation « contribution d'administration »,
- 58 805.09 € au titre des travaux effectués,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la fiscalisation ou la budgétisation de ces contributions. Il est proposé de :

- **D'INSCRIRE AU BUDGET** la participation des charges de l'éclairage public incombant à notre collectivité, soit :
 - 16 508.32 € (charges prévisionnelles 2021 17 050 € + régularisation sur la consommation électrique 2020 + 368.32 € et régularisation de la maintenance de l'année 2019 -910 €),
 - 5 360.96 € au titre de la participation « contribution d'administration »,
- **DE FISCALISER** le reste, soit :
 - 58 805.09 € au titre des travaux effectués,

Adopté à l'unanimité.

Prospectives budgétaires

Patrick GINET arrive à 21h05.

Monsieur le Maire présente rapidement les perspectives budgétaires de 2021 à 2025 :

- Il attire l'attention du conseil municipal sur la stabilisation de la CAF brute passant de 485 678 € en 2020 à 445 800 € en 2025
- Il expose avec prudence des éléments de programmation qui pourraient être financés tout au long de ce mandat, comme l'agrandissement de la mairie, des investissements au Vallon (City Park), la rénovation des places du village et de la salle des fêtes Ces projets sont néanmoins étudiés à travers l'étude de programmation quant à leur faisabilité et leur opportunité.

Monsieur le Maire conclut sur la forte capacité d'investissement de la commune sans détériorer ses équilibres financiers.

Délibération n°2021-021 : Dénomination de voirie

Monsieur le Maire rappelle que la création ou la modification du nom d'une voie est du ressort du conseil municipal. Eric CHANTRE expose que le chemin communal situé entre le hameau des Echèdes et le hameau de la Petite Côte n'est pas nommé. Il est proposé de le dénommer Chemin des Echèdes.

Adopté à l'unanimité.

5. Questions diverses

La cérémonie du 19 mars aura lieu à 11h30. Il n'y aura pas de messe, mais une gerbe sera déposée au cimetière.

A/ Urbanisme

- Jérôme LACOSTE-DEBRAY expose que le cabinet AUA Grieu a été choisi pour mener la modification du PLU sur les 6 prochains mois, pour un montant de 1 200 € HT.
- A l'issue de la consultation, 9 cabinets ont répondu pour mener la révision du PLU. Les offres vont être étudiées et le choix du cabinet sera validé lors du prochain conseil municipal. Le travail d'étude pourrait ainsi débuter en mai. Il faut bien différencier la révision du PLU de l'élaboration de l'étude de programmation urbaine.
- La réunion de lancement de l'étude de programmation urbaine a eu lieu le 23 février. Le planning d'avancement de l'étude a été défini comme suit :
 - Rencontre de terrain le samedi 10 avril au matin : explique l'objectif de mener cette étude de programmation urbaine et selon quel format, aux habitants
 - Réunion publique de lancement le jeudi 29 avril en soirée (selon les conditions sanitaires)
 - Balade urbaine le mardi 11 mai en soirée pour visualiser et comprendre les enjeux in situ
 - 3 ateliers thématiques les 26, 27 et 28 mai en soirée dans le but de co-construire l'étude avec les Thurinois, et de faire prendre conscience des différents niveaux d'intérêts que recouvre un projet.

B/ Commission Sports à la CCVL

Jean-Marc PALAIS rappelle qu'il a sollicité l'avis de tous les élus sur la priorisation des projets proposés en commission sports de la CCVL. Ainsi, la réalisation d'une piste d'athlétisme autour d'un terrain mixte rugby/foot sur la commune de Brindas en premier, suivie de la construction d'une salle d'arts martiaux sur la commune de Thurins et enfin de l'agrandissement du mur d'escalade à Pollionnay représente le classement final des élus thurinois. Lors du dernier conseil d'adjoints, auquel a assisté Jean-Marc PALAIS, il a été précisé qu'un terrain d'environ 1 300 m² serait disponible pour cette salle d'arts martiaux le cas échéant.

Jean-Marc PALAIS rappelle l'opération Sports en Vallons qui se tient les 5 et 6 juin prochains, sur toutes les communes de la CCVL. Thurins accueillera les sports de combat et le badminton, sous un format esprit village le samedi pour les sports de combat sur la place du village et le dimanche à la salle de sport pour le badminton. Une buvette sera tenue par les classes en 3. De nombreux clubs des communes alentour seront accueillis. Les bleuets se rendent à Vaugneray, le tennis et le foot à Grézieu-la-Varenne.

C/ Divers

- David VINCENT explique que les travaux du pôle jeunesse avancent bien. La livraison du bâtiment est bien prévue fin septembre. Les coloris pour les sols sont en cours de choix. Les premières réunions de travail pour prévoir le déménagement de la MPT sont lancées.
- Marion AMBIS rappelle la matinée plantations du samedi 27 mars, pour les jardinières de la commune. Il y aura beaucoup de travail la veille pour préparer et le jour J pour planter.
- Patrick GINET dit que les signatures des propriétaires des terrains de la future zone de la Goyenche sont en cours. Il manque 2 signatures sur 5.
- Les médecins de Thurins vaccinent contre le Covid-19. Ils éprouvent des difficultés à prévoir car les doses arrivent difficilement. La pharmacie pourra vacciner à partir de mi-mars. La CCVL a le projet de faire un centre de vaccination mais son ouverture est soumise à l'avis de l'ARS et du CTPS. Il faut un local (salle InterValle) et du personnel administratif à mettre à disposition.
- Claire DORBEC expose qu'elle a activé le réseau de bénévoles qui appellent régulièrement les personnes âgées en vue de leur proposer une aide pour la vaccination. Il s'agit d'appeler les plus de 75 ans pour leur demander s'ils veulent se faire vacciner et s'ils ont besoin d'aide pour se faire (prise de rdv, mobilité...).
- Les activités aikido, sans combat et sans contact, et danse de la MPT vont reprendre en extérieur sur le stade.

- Catherine PAILLAT dit qu'un appel à bénévoles sera prochainement lancé pour créer des structures pour les illuminations de fin d'année. A l'instar de ce qui se faisait lors de la journée du fruit, des structures propres à Thurins pourront être conçues et construites par des bénévoles.
- Le SMAGGA propose des formations gratuites le dernier vendredi de chaque mois de 8h à 9h.
- Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR fait un point rapide sur la dernière commission affaires scolaires, qui a abordé le diagnostic de la cantine. La réunion de lancement de l'étude aura lieu le 30 avril. Elle informe le conseil que la CCVL a ouvert un SLIJ (service local d'information jeunesse), à destination des 11-30 ans. Tous les sujets liés à la jeunesse peuvent être abordés. Une référente CCVL a été recrutée.
- Monsieur le Maire souhaite un trombinoscope des employées de la CCVL car il y a eu plusieurs changements et/ou recrutements ces derniers temps.
- Catherine PAILLAT félicite Marie TISSOT pour son travail aux finances communales et Marion TISSOT pour la préparation d'un moment convivial pour ce conseil.

Fin 21h45

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2021, lors de la séance du 8 avril 2021

Signature des membres du conseil municipal

Pour :

Abstention :

Contre :

